
Coût de la main d'oeuvre

Dans les métiers de l'aménagement paysager, la maîtrise des coûts constitue un enjeu central pour la viabilité économique des entreprises comme pour la réussite des chantiers. Parmi l'ensemble des postes de dépenses, **la main-d'œuvre représente le coût le plus important, mais aussi le plus complexe à appréhender**, car elle ne se résume pas au seul salaire versé au salarié.

En effet, le **coût réel d'une heure de travail sur chantier** ne correspond ni au salaire brut horaire, ni même au coût horaire chargé calculé à partir des cotisations patronales. Il résulte d'un raisonnement plus large intégrant **l'organisation du temps de travail, les heures non productives mais rémunérées, ainsi que les charges de structure de l'entreprise**. C'est cette différence entre une approche théorique du coût du travail et sa traduction concrète dans la réalité d'un chantier qu'il est indispensable de comprendre pour pouvoir chiffrer un projet de manière fiable.

Il est donc nécessaire d'expliquer, pas à pas, **comment on passe du coût théorique de la main-d'œuvre au coût effectif réellement utilisé dans le chiffrage d'un chantier**, en s'appuyant sur un tableau de calcul professionnel. Cette démarche vise à donner aux étudiants les outils nécessaires pour raisonner comme des techniciens, capables de justifier un coût, d'en comprendre les déterminants et d'en mesurer les conséquences économiques dans le cadre du déboursé sec, du coût de revient et, in fine, du prix facturé au client.

Sommaire

- [1. Le coût théorique de la main-d'œuvre : une approche comptable et abstraite](#)
 - [1.1. Le point de départ : le salaire brut horaire](#)
 - [1.2. L'ajout des cotisations patronales : le coût brut horaire](#)
- [2. Le passage au coût effectif : intégrer la réalité du travail](#)
 - [2.1. Heures payées ? heures réellement travaillées](#)
 - [2.2. Le coefficient de temps effectif \(ou coefficient de productivité\)](#)
- [3. Du coût horaire brut au coût effectif de la main-d'œuvre](#)
 - [3.1. Le coût brut effectif \(déboursé sec main-d'œuvre\)](#)
- [4. Du coût effectif au coût de revient : intégrer la structure de l'entreprise](#)
 - [4.1. Les frais généraux : une réalité incontournable](#)
 - [4.2. Calcul du coût de revient horaire](#)
- [5. Lecture professionnelle du tableau : ce que l'étudiant doit comprendre](#)
 - [5.1. Messages clés à faire passer aux étudiants](#)
 - [5.2. Lien direct avec la capacité C7.1 \(BTSA AP\)](#)

1. Le coût théorique de la main-d'œuvre : une approche comptable et abstraite

1.1. Le point de départ : le salaire brut horaire

Le **salaire brut horaire** est la donnée contractuelle de base du salarié.
Dans le tableau, deux hypothèses sont retenues, par exemple :

-
- 16 € / heure
 - 18 € / heure

? À ce stade, on raisonne **par heure travaillée**, sans tenir compte de l'organisation réelle du travail sur une année.

1.2. L'ajout des cotisations patronales : le coût brut horaire

Le salaire brut ne correspond pas au coût réel pour l'entreprise. Il faut y ajouter les **cotisations patronales**.

Dans le tableau, le **taux de cotisations patronales** retenu est de **1,40**, présenté comme un **taux théorique maximal** (référence UNEP), avec la précision importante qu'il peut exister :

- des exonérations,
- des allègements (ex. réduction Fillon),
- des variations selon la taille de l'entreprise.

Formule :

Coût brut horaire = Salaire brut horaire × Taux de cotisations patronales

Exemple :

16 € × 1,40 = **22,40 € / heure**

? À ce stade, on obtient un **coût horaire brut**, encore **théorique**, car il suppose que **toutes les heures payées sont productives**, ce qui est faux dans la réalité.

2. Le passage au coût effectif : intégrer la réalité du travail

C'est ici que se fait la **rupture pédagogique essentielle** entre raisonnement théorique et raisonnement professionnel.

2.1. Heures payées ? heures réellement travaillées

Sur une année, un salarié est **payé** pour un certain nombre d'heures, mais il **ne travaille pas effectivement** toutes ces heures sur chantier.

Dans le tableau, la base est la suivante :

- Durée hebdomadaire légale : **35 h**
- Nombre de semaines : **52**
- Total annuel payé : **1 820 h**

Mais il faut retrancher toutes les **heures non travaillées mais payées** :

- Congés payés
- Jours fériés
- RTT
- Congés exceptionnels

-
- Formations
 - Intempéries (selon cas)

? On obtient ainsi deux situations comparées dans le tableau :

- **1540 h réellement travaillées**
- **1631 h réellement travaillées**

Ces différences montrent bien que **l'organisation du temps de travail influence directement le coût réel de la main-d'œuvre.**

2.2. Le coefficient de temps effectif (ou coefficient de productivité)

Pour corriger cette distorsion, on introduit un **coefficient de temps effectif**, appelé dans le tableau :

Rapport entre temps rémunéré sur l'année et nombre d'heures travaillées

Formule :

Coefficient temps effectif = Heures payées / Heures réellement travaillées

Exemples issus du tableau :

- 1820 / 1540 ? **1,18**
- 1820 / 1631 ? **1,12**

? Ce coefficient signifie concrètement que :

- **1 heure réellement travaillée sur chantier coûte en réalité plus d'1 heure payée**
- Plus il y a d'heures non travaillées, plus ce coefficient augmente

3. Du coût horaire brut au coût effectif de la main-d'œuvre

3.1. Le coût brut effectif (déboursé sec main-d'œuvre)

On applique maintenant le coefficient de temps effectif au **coût brut horaire**.

Formule :

Coût effectif (déboursé sec) = Coût brut horaire × Coefficient temps effectif

Exemple :

22,40 € × 1,18 = **26,47 €**

? Ce montant correspond au **coût réel d'une heure productive sur chantier**, c'est-à-dire :

- une heure effectivement travaillée,
 - qui intègre les congés, absences, jours non productifs.
-

C'est ce coût qui doit être utilisé dans le **chiffrage du déboursé sec** (C7.1).

4. Du coût effectif au coût de revient : intégrer la structure de l'entreprise

4.1. Les frais généraux : une réalité incontournable

Le coût effectif obtenu ne couvre que :

- le salarié,
- son temps de travail réel.

Mais l'entreprise supporte aussi :

- salaires administratifs,
- locaux,
- assurances,
- véhicules,
- amortissements,
- gestion, comptabilité, direction.

Ces charges sont intégrées via un **coefficient de frais généraux**, ici **1,30**.

4.2. Calcul du coût de revient horaire

Formule :

Coût de revient = Coût effectif × Coefficient de frais généraux

Exemple :

26,47 € × 1,30 = **34,41 €**

? Ce coût correspond au **coût complet réel** d'une heure de travail facturable pour l'entreprise.

5. Lecture professionnelle du tableau : ce que l'étudiant doit comprendre

5.1. Messages clés à faire passer aux étudiants

1. Le salaire horaire n'est jamais le bon coût de référence
 2. Les heures non travaillées ont un impact direct sur le prix de revient
 3. La productivité du temps de travail est un levier économique majeur
 4. Le coût de la main-d'œuvre dépend autant de l'organisation que du salaire
-

5.2. Lien direct avec la capacité C7.1 (BTSA AP)

Ce raisonnement permet de démontrer que l'étudiant :

- comprend la construction du **déboursé sec main-d'œuvre**,
- sait expliquer et justifier un **coût horaire réel**,
- ne confond pas coût salarial, coût effectif et coût de revient,
- raisonne en **gestion technico-économique**, et non en simple calcul mathématique.

Calcul du coût de la main-d'œuvre – du coût théorique au coût effectif

1. Coût théorique de la main-d'œuvre

Salaire brut horaire (€)	Taux de cotisations patronales	Coût brut horaire (€)
16,00		1,40
18,00		1,40

Le coût brut horaire correspond au salaire brut majoré des cotisations patronales. Il reste théorique car il ne tient pas compte des heures non travaillées mais payées.

2. Passage au coût effectif de la main-d'œuvre

Heures salariées/an	Heures réellement travaillées/an	Coefficient de temps effectif	Coût effectif (déboursé sec €/h)
1820			1540
1820			1631

Le coefficient de temps effectif permet d'intégrer les congés payés, jours fériés, RTT, formations et autres temps non productifs dans le coût réel d'une heure travaillée sur chantier.

3. Intégration des frais généraux – coût de revient

Coût effectif €/h	Coefficient de frais généraux	Coût de revient €/h
26,47		1
28,12		1

Le coût de revient correspond au coût complet de la main-d'œuvre pour l'entreprise. Il intègre les charges de structure (administration, matériel, locaux, assurances, encadrement).